

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 9 JUIN 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le mercredi 9 juin à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Gérard THEVENON, Alexandre BOTELLA, Camille LECUNFF-GUILLARD, Francis PETRICIG, Danièle SANTESTEBAN, Michel JEANNOT, Virginie MAS.

Étaient excusés : Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Mme CHABERT), Olivier SUSINI (pouvoir à M. PETRICIG)

Objet : Modification de la régie de recette de la Médiathèque Intercommunale Muroise

Monsieur le Président rappelle que les délibérations du 20 décembre 1982 créant la régie, D 25.05.82 du 20 décembre 1982 et D 07.02.592 du 21 mars 2007 permettent de percevoir les montants des cartes d'abonnements ainsi que les animations à la médiathèque.

Monsieur le Président explique qu'il convient désormais d'ajouter aux recettes énumérées dans lesdites délibérations la vente d'accessoires.

Monsieur le Président indique notamment qu'il sera mis en vente des sacs sérigraphiés au tarif de 5 € l'unité.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 5 mai 2021.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'ajouter aux recettes habituelles, la vente d'accessoires
- **AUTORISE** la vente de sacs sérigraphiés au tarif de 5€ l'unité
- **DIT** que les recettes seront portées au chapitre 70.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 9 juin 2021

Le Président

Henri MONTELLANICO

